



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9678^e séance

Mardi 2 juillet 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sullivan
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Joonkook Hwang, Représentant permanent de la République de Corée, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de juin.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, nommée en application de la résolution 2720 (2023), à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Kaag.

M^{me} Kaag (*parle en anglais*) : Près de neuf mois se sont écoulés depuis le terrible attentat terroriste perpétré par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. Les cicatrices de cette journée sont profondes, et la douleur des otages et l'angoisse de leurs familles en sont des rappels constants, pour le peuple israélien et la vie politique. Au cours de la même période, les civils palestiniens de Gaza ont été plongés dans un abîme de souffrance. Leurs maisons sont détruites, leurs vies bouleversées. La guerre n'a pas seulement provoqué une crise humanitaire des plus graves, elle a déclenché un tourbillon de misère humaine. Comme les membres le savent, le système de santé publique s'est effondré, les écoles ont été détruites et la perturbation du système éducatif menace gravement les générations futures. Avec la montée en flèche des températures estivales et les graves pénuries de services essentiels, tels que la gestion des déchets, les installations sanitaires et l'approvisionnement en eau, le spectre des épidémies de maladies infectieuses et transmissibles se profile à l'horizon.

Dans le sillage de l'offensive israélienne contre Rafah qui dure depuis le 6 mai, plus d'un million de personnes ont été à nouveau déplacées en quête désespérée d'abri et de sécurité. Au total, 1,9 million de personnes sont aujourd'hui déplacées dans la bande de Gaza. Je suis profondément préoccupée par les informations faisant état

de nouveaux ordres d'évacuation, concernant la région de Khan Younès, qui ont de profondes répercussions sur la population civile. À Gaza, aucun endroit n'est sûr. Derrière chaque statistique se cache une histoire humaine faite d'espoir, de dignité et d'aspirations. Lors de mes visites à Gaza, les récits que j'entends ont une seule et même question déchirante en écho : nos souffrances prendront-elles fin un jour ?

On ne le répétera jamais assez : nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat, total et complet à Gaza. Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et un accès continu et sans entrave pour acheminer l'aide à grande échelle dans toute la bande de Gaza, conformément à la résolution 2735 (2024). Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent être respectés par tous. La protection des civils reste la priorité absolue. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit être autorisé à s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Depuis mon précédent exposé (voir S/PV.9617), j'ai continué de dialoguer avec les principaux gouvernements et d'autres parties prenantes régionales au plus haut niveau politique. J'ai de nouveau rencontré le Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu et des membres importants de son cabinet il y a deux semaines, conformément à la résolution 2720 (2023). La résolution établit un cadre pour simplifier, dynamiser et accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza. Comme on pouvait s'y attendre, ce parcours est semé d'embûches. Pourtant, les résultats obtenus comprennent l'ouverture de routes d'approvisionnement supplémentaires et les mesures de simplification et de facilitation qui ont été mises en place, tandis que l'accélération attendue reste largement tributaire de la volonté politique, de la création d'un environnement propice et des conditions sur le terrain. Rien ne peut remplacer la volonté politique.

En outre, la résolution prévoit la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de vérification de l'aide humanitaire. Ce mécanisme chaperonne désormais les envois d'aide humanitaire de la Jordanie, de Chypre, d'Israël et de la Cisjordanie vers Gaza, ce qui garantit des volumes plus importants à certains moments – je répète, à certains moments –, la transparence et la hiérarchisation. Sa mise en place en quelques mois est le résultat d'une collaboration et d'un soutien considérables de la part du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. L'activation du mécanisme pour l'acheminement de l'aide en provenance d'Égypte est prévue pour la mi-juillet. Sous

réserve de l'obtention de leurs visas, les observateurs des Nations Unies s'apprêtent à prendre possession des nouveaux locaux du mécanisme à Gaza. Diverses options sont en cours d'examen en ce qui concerne la faisabilité et la planification à plus long terme du couloir maritime chypriote avec un accès direct continu à Gaza.

Enfin, le mécanisme constituera également la plateforme principale pour faciliter l'entrée à Gaza de tous les articles humanitaires essentiels, en regroupant les pratiques existantes, conformément à l'esprit de la résolution. J'encourage les États Membres à continuer de prépositionner les fournitures et à allouer des fonds aux organismes humanitaires. Des contributions supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour combler le déficit de financement de l'appel éclair d'un montant de 2,5 milliards de dollars. Comme le prévoit la résolution, je présenterai en septembre mon dernier rapport au Conseil, et je ferai part à cette occasion de mes observations plus générales.

Lors de mon précédent exposé, j'ai indiqué que, le 5 avril, le Cabinet de guerre israélien avait pris plusieurs engagements au titre de la résolution 2720 (2023). Mon équipe surveille la mise en œuvre de ces engagements et d'autres engagements, dont certains sont déjà en place. Il s'agit notamment de l'entrée directe de l'aide humanitaire à Gaza depuis le nord via les points de passage de Ziqim et d'Erez, ainsi que l'utilisation du port d'Ashdod ; de l'approbation de la reprise de l'approvisionnement en électricité de l'usine de dessalement à Khan Younès et, si la conduite d'eau de Nahal Oz a également été remise en service, je note que des informations obtenues ce matin indiquent qu'elle a malheureusement été à nouveau endommagée lors des hostilités de la nuit dernière ; de l'autorisation de faire entrer certains articles médicaux, par exemple pour les services de maternité et les hôpitaux de campagne du Fonds des Nations Unies pour la population dans le nord de la bande de Gaza ; de l'approbation récente et du transfert à Gaza d'autres équipements de communication et de protection, indispensables pour les opérations de l'ONU et les opérations humanitaires plus larges dans l'enclave, tandis que les discussions sur d'autres produits de première nécessité sont toujours en cours ; et de la poursuite de l'utilisation de la porte 96 pour permettre l'entrée de fournitures humanitaires et de carburant. Nous avons constaté une augmentation du volume de marchandises commerciales entrant à Gaza, bien que de manière irrégulière, et nous sommes en pourparlers pour veiller à ce que ces livraisons commerciales correspondent aux besoins immédiats de la population et répondent aux exigences humanitaires.

Le Premier Ministre Netanyahu s'est de nouveau engagé à accélérer l'acheminement de fournitures essentielles pour répondre aux besoins relatifs à l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, aux soins médicaux et à l'éducation. Il est urgent d'agir. À la suite de l'évacuation de Gaza vers l'Égypte, via le point de passage de Kerem Shalom/Karam Abou Salem la semaine dernière, de 21 enfants palestiniens atteints de maladies graves et des adultes les accompagnant, des discussions sont en cours pour mettre en place un système plus régulier et prévisible d'évacuation sanitaire des patients, facilité par l'Organisation mondiale de la Santé. Compte tenu de l'immensité des besoins, je considère qu'il s'agit là d'une priorité et je demande l'attention et l'appui urgents des membres.

Conformément à la résolution, un flux d'aide continu vers Gaza est nécessaire pour acheminer le volume et la qualité de marchandises nécessaires par tous les points de passage terrestres et maritimes, y compris le point de passage frontalier de Rafah. Il faut pour cela continuer de mettre l'accent sur cet objectif. La capacité de l'ONU et des partenaires humanitaires à opérer en toute sécurité dans la bande de Gaza est tout aussi importante compte tenu des risques croissants. Depuis le début de l'opération militaire israélienne à Rafah et la fermeture du point de passage de Rafah qui s'est ensuivie au début du mois de mai, le volume de l'aide entrant ou distribuée dans la bande de Gaza a considérablement diminué. L'activité militaire et l'absence d'itinéraires sûrs à l'intérieur de la bande de Gaza continuent d'avoir de graves répercussions sur les opérations humanitaires. En outre, l'effondrement quasi total de l'ordre civil a conduit à un environnement de non-droit et de criminalité.

Cette tendance inquiétante entrave encore davantage la capacité de l'ONU à s'acquitter de son mandat. De nombreux membres auront vu les images des marchandises accumulées au point de passage de Kerem Shalom/Karam Abou Salem. L'ONU a demandé à Israël de trouver des solutions pour permettre l'acheminement de l'aide en toute sécurité, y compris sa distribution, une aide qui doit parvenir aux civils palestiniens dans toute la bande de Gaza. Depuis le 26 mai, les camions en provenance d'Égypte sont temporairement redirigés via Kerem Shalom/Karam Abou Salem. Pour promouvoir la réouverture du point de passage frontalier de Rafah, mon équipe a soumis des propositions aux parties concernant une possible réouverture sur la base des options fournies.

Il reste urgent de prendre des mesures en ce qui concerne les points suivants : la mise en place d'un système de coordination et de déconfliction efficace, crédible et

prévisible dans l'ensemble de la bande de Gaza – des discussions à ce sujet sont actuellement en cours, comme les membres le savent ; un accès continu à tous les équipements de sécurité et de communication, ainsi qu'aux articles humanitaires indispensables à la fourniture ou à la réparation de services de base ; le déminage d'itinéraires, ainsi que les approbations requises d'urgence pour mener à bien ces missions ; le repositionnement et le transport du volume quotidien de carburant nécessaire ; et l'importation de pièces détachées et d'équipements de maintenance appropriés.

En ce qui concerne la diversification des itinéraires et la pérennité des approvisionnements, nous devons continuer de développer le couloir depuis la Jordanie ; augmenter le volume de l'aide entrant par les points de passage de Ziqim et d'Erez ; ouvrir de nouveaux points de passage, notamment vers le sud de Gaza ; envisager l'acheminement de l'aide du nord vers le sud de Gaza ; et enfin, rouvrir d'urgence le point de passage de Rafah, en vue également de l'importante planification en amont des activités de relèvement et de reconstruction.

Même s'il faudra continuer d'acheminer une aide humanitaire pendant encore plusieurs années, il est primordial de planifier et de préparer le relèvement rapide et la reconstruction de Gaza. Nous ne pouvons pas demander aux civils palestiniens d'hypothéquer leur avenir alors qu'ils s'accrochent à leur dignité humaine dans les circonstances les plus inhumaines. Définir le cadre et les priorités du relèvement rapide et de la reconstruction est à la fois politique et technique. La situation politique et les conditions sur le terrain dicteront probablement le rythme et la nature de ces efforts, mais les préparatifs ne doivent pas attendre. Examinons également ce qui peut être fait maintenant pour compléter et appuyer l'action humanitaire. Les Palestiniens de Gaza, jeunes et vieux, ne devraient pas avoir à attendre.

L'Autorité palestinienne a un rôle crucial à jouer dans la bande de Gaza. Elle doit pleinement prendre part à la planification de la mise en œuvre des efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza, et la communauté internationale doit garantir sa stabilité financière et soutenir ses réformes, sa gouvernance et les autres capacités dont elle a besoin pour reprendre ses responsabilités à Gaza. Je voudrais également souligner que la création d'une économie locale moderne dans la bande de Gaza doit être une priorité. On ne peut pas attendre des Palestiniens qu'ils dépendent uniquement de l'aide humanitaire. L'activité commerciale doit se développer et le secteur privé doit être redynamisé. Le mécanisme créé en application de la résolution 2720 (2023) peut être utilisé pour faciliter l'augmentation, l'accélération et l'expédition de tous les biens nécessaires au relèvement rapide et à la

reconstruction de Gaza, ce qui va au-delà de sa portée humanitaire actuelle.

Une planification ambitieuse de la reconstruction nécessite également un financement ambitieux et généreux. La communauté internationale doit donc envisager un éventail d'options et d'instruments de financement, allant du financement traditionnel du développement à la création de nouveaux fonds d'affectation spéciale et d'instruments de financement innovants à l'efficacité prouvée, en vue de maintenir les niveaux d'investissement nécessaires et de garantir les flux de financement, y compris ceux provenant du secteur privé.

Lorsque nous parlons de relèvement, de reconstruction ou de financement, cela peut sembler abstrait, mais si nous l'abordons du point de vue humain, celui de nos semblables, cela signifie fournir des abris dignes pendant que des logements plus permanents sont construits et/ou rénovés ; rétablir le fonctionnement des systèmes essentiels de santé, d'assainissement et d'approvisionnement en eau ; remettre d'urgence en état les écoles ou créer d'autres établissements d'enseignement ; créer des emplois générateurs de revenus ; fournir des services de santé mentale et de soutien psychosocial durables et spécialisés ; aider les organisations de la société civile ou les organisations non gouvernementales locales, en particulier celles dirigées par les jeunes motivés ou les femmes fortes de Gaza que je rencontre à chacune de mes visites ; accorder une attention et un appui particuliers aux quelque 17 000 enfants rendus orphelins par cette seule guerre ; et rendre aux gens leur dignité et leur qualité de vie, en tendant de toute urgence la main aux personnes handicapées, notamment au grand nombre de civils, jeunes et vieux, qui ont subi des amputations et qui ont besoin d'un soutien constant, y compris en important des prothèses. Une partie de ce travail doit commencer maintenant, malgré les conditions sur le terrain, et cela mérite l'appui indéfectible de la communauté internationale.

La résolution 2720 (2023) a permis de réaliser les importants progrès escomptés, mais comme je l'ai dit, la seule solution est de faire preuve de volonté politique, de respecter pleinement le droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, et de créer un environnement sûr et propice à une distribution efficace et en toute sécurité. Les intentions exprimées et les engagements pris peuvent paraître convaincants, mais la seule mesure crédible du changement et du progrès est l'amélioration de la vie et du bien-être des civils palestiniens à Gaza. Il y a un long chemin à parcourir pour y parvenir, et il reste encore beaucoup à faire si nous ne voulons pas manquer à notre devoir envers les Palestiniens de la bande de Gaza. Et bien entendu, il reste de notre devoir de plaider

pour une paix durable entre Israël et un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain, aux côtés d'un Israël vivant dans la sûreté et la sécurité.

Pour terminer, je voudrais partager quelques mots qu'une jeune Palestinienne à Gaza a partagés avec moi lors d'une de mes visites sur le terrain. Ce n'est pas dans mon habitude, mais je voudrais les lire au Conseil.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Je m'appelle Fatima Al Masri. J'ai 8 ans. Je suis originaire de Gaza. J'aime mon pays. J'aime mes amis. Je vis dans un camp. Je voudrais vivre dans ma maison, comme tous les autres enfants.

(l'oratrice reprend en anglais)

Nous le devons à tous les enfants.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Kaag de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé détaillé décrivant la misère humaine, comme elle l'a dit, qui a des répercussions négatives même sur les générations futures, ainsi que de ses précieuses observations et de ses appels à une action urgente.

La situation humanitaire à Gaza reste catastrophique, et aucune issue ne se profile à l'horizon. Alors que les hostilités se poursuivent, les Palestiniens sont confrontés à des déplacements répétés, à la famine et à un accès limité, voire inexistant, aux biens et services essentiels. Chaque jour que dure ce conflit ne fait qu'accroître le nombre de victimes et intensifier les ravages, le traumatisme et la destruction. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre aux besoins urgents des personnes qui souffrent à Gaza.

À cet égard, le Japon se félicite de la pleine opérationnalisation du mécanisme des Nations Unies prévu par la résolution 2720 (2023) destiné à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza. Alors que l'opération militaire israélienne se poursuit, nous sommes soulagés d'apprendre que des progrès ont été réalisés dans la coordination et la gestion de l'aide humanitaire à Gaza. Nous apprécions grandement les échanges approfondis et inlassables de M^{me} Kaag et de son équipe avec les parties et les acteurs concernés, notamment le Gouvernement israélien. Nous saluons également l'étroite coopération des

pays de la région, tels que Chypre, l'Égypte et la Jordanie, ainsi que les États-Unis, en vue d'élargir la portée de l'aide fournie en tirant parti de toutes les voies d'accès possibles, notamment les couloirs maritimes et des couloirs terrestres supplémentaires. Dans le même temps, nous avons écouté attentivement les mots de M^{me} Kaag décrivant les nombreux défis persistants auxquels elle et son équipe sont confrontées, tels que l'insécurité, l'absence de mécanisme de déconfliction dans la bande de Gaza et le maintien de la fermeture du point de passage de Rafah. Le Japon appuie vigoureusement les efforts de M^{me} Kaag et du mécanisme prévu par la résolution 2720 (2023) et se tient prêt à travailler avec les autres membres du Conseil de sécurité pour exécuter efficacement le mandat du mécanisme et surmonter les obstacles restants à l'aide humanitaire.

Compte tenu de l'ampleur et de la portée des besoins à Gaza, l'action menée par l'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pilier de l'intervention humanitaire à Gaza, joue un rôle déterminant s'agissant d'atténuer les souffrances de la population et nécessite par conséquent un appui financier supplémentaire et d'autres ressources. Pour sa part, depuis octobre 2023, le Japon a fourni une aide humanitaire d'une valeur de plus de 120 millions de dollars dans des secteurs tels que l'alimentation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et les soins médicaux, par l'intermédiaire de plusieurs organisations internationales et d'organisations non gouvernementales japonaises. Nous avons également apporté d'importantes contributions en nature, telles que des couvertures, des jerricanes, des bâches en plastique et des matelas, à l'UNRWA et à d'autres organisations d'aide. Nous continuerons à fournir l'assistance nécessaire et encourageons les autres pays à apporter également un appui supplémentaire. En fin de compte, cependant, ce qui est nécessaire plus que jamais, c'est la mise en œuvre de la résolution 2735 (2024), qui peut ouvrir la voie à la libération des otages et à un cessez-le-feu immédiat, conduisant à la distribution sûre et sans entrave de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza. Le Japon demande instamment au Hamas de travailler de bonne foi sur la base de la résolution 2735 (2024), sans plus tarder.

Enfin, nous tenons à souligner que le droit international doit être respecté par toutes les parties en toute circonstance. En particulier, les civils doivent être protégés et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et des autres organisations humanitaires doit être garantie. Nous devons continuer à jouer notre rôle pour sauver la vie des innocents et œuvrer à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je félicite la Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. La délégation chinoise vous appuiera pleinement, vous et vos collègues, Monsieur le Président, dans vos travaux. Je félicite également la République de Corée d'avoir mené à bien sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Kaag, de son exposé. L'exposé de M^{me} Kaag montre une fois de plus la détérioration sans précédent de la catastrophe humanitaire à Gaza en raison des graves pénuries de fournitures essentielles à la survie et des conditions sanitaires désastreuses. Des millions de personnes sont aux prises avec la faim, la maladie, la douleur et le désespoir. La catastrophe humanitaire à Gaza est d'origine humaine. Les scènes tragiques qui se déroulent sur le terrain constituent de graves violations du droit international et du droit international humanitaire.

Sous nos yeux, Gaza est soumise à un blocus depuis neuf mois, l'approvisionnement en eau, en électricité, en nourriture, en médicaments et en carburant ayant été coupé et plus de 2 millions de personnes vivant dans une prison à ciel ouvert, dans un état de précarité, et luttant pour s'en sortir sans nourriture ni autres moyens de survie.

Sous nos yeux, le point de passage de Rafah, le plus important, est contraint de rester fermé depuis deux mois en raison des opérations militaires israéliennes, et des milliers de camions chargés de fournitures humanitaires sont alignés en longues files d'attente. Les points de passage existants sont loin de pouvoir répondre à la demande d'aide humanitaire. Les énormes investissements de certains pays dans la jetée flottante et les nombreuses péripéties qui ont caractérisé son utilisation montrent une fois de plus que les voies de transport terrestre sont essentielles pour étendre l'accès humanitaire à grande échelle et que leur rôle est irremplaçable.

Sous nos yeux, l'entrée des fournitures humanitaires à Gaza est entravée à tous les niveaux, et un grand nombre de personnes dans le besoin se voient refuser de manière injustifiée l'accès aux produits de première nécessité, dont elles ont un besoin urgent pour survivre. Les travailleurs humanitaires se voient non seulement refuser une coopération efficace, mais ils sont également confrontés à des difficultés et à des accusations déraisonnables.

Sous nos yeux également, les installations des organismes humanitaires sont désormais prises pour cible de manière répétée, et la sûreté et la sécurité des travailleurs

humanitaires ne sont pas garanties. Les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été attaquées à maintes reprises, et les organismes humanitaires, tels que le Comité international de la Croix-Rouge, ont été mis en danger par les combats. Le conflit a entraîné la mort de plus de 200 travailleurs humanitaires, ce qui est choquant et sans précédent dans l'histoire. Les mécanismes de déconfliction ont été rendus inefficaces, et l'on empêche même les travailleurs humanitaires de porter sur eux du matériel de communication essentiel, tel que des radios.

Tout cela n'est que la partie émergée de l'iceberg de la catastrophe humanitaire à Gaza. Nous réaffirmons que la faim ne peut être utilisée comme arme, que les questions humanitaires ne peuvent être politisées et que l'exacerbation, par l'être humain, de la catastrophe humanitaire est inadmissible. La Chine exhorte Israël à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, à entendre l'appel d'une écrasante majorité des membres de la communauté internationale, à prendre des mesures concrètes pour garantir l'entrée rapide et sûre de fournitures humanitaires à grande échelle à Gaza, à assurer la distribution sûre et en bon ordre de fournitures humanitaires dans toute la bande de Gaza et à coopérer pleinement avec l'ONU et d'autres organisations humanitaires.

Le Conseil a adopté la résolution 2720 (2023) dans l'intention d'élargir, à grande échelle, l'accès humanitaire, mais cela ne s'est manifestement pas concrétisé. Il faut examiner les raisons pour lesquelles la résolution n'est pas effectivement mise en œuvre. Nous appelons les pays concernés à redoubler d'efforts pour demander avec insistance que les parties concernées fassent preuve de volonté politique pour lever effectivement les obstacles qui empêchent l'entrée massive de l'aide humanitaire à Gaza. Nous soutenons les efforts constants de la Coordonnatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, et comptons sur elle pour contribuer à des progrès tangibles conformément aux critères énoncés dans les résolutions du Conseil, aux attentes de la communauté internationale et aux besoins urgents de la population de Gaza.

La mise en œuvre immédiate d'un cessez-le-feu durable et la relance rapide de la solution des deux États constituent le principal moyen d'atténuer la catastrophe humanitaire et de sauver des vies innocentes. La Chine appelle la communauté internationale à continuer de déployer des efforts inlassables à cette fin. Nous encourageons le Conseil à prendre les autres mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Kaag pour sa présentation. Je tiens à lui redire le plein soutien de la France et à appeler à la mise en œuvre complète des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024).

L'exposé de M^{me} Kaag confirme le caractère catastrophique de la situation à Gaza. Aucune lueur d'espoir n'apparaît. Le nombre de victimes civiles continue d'augmenter inexorablement. La population a besoin d'aide pour survivre. La famine s'est installée, 80 % des infrastructures civiles sont endommagées ou détruites, parmi lesquelles 95 % des infrastructures éducatives. Des milliers d'enfants ont été tués, portés disparus, piégés sous les décombres, détenus, isolés. Une génération d'enfants est privée d'éducation et sera traumatisée à long terme.

Il est impératif de lever toutes les entraves à l'accès humanitaire. L'assistance doit pouvoir emprunter tous les points de passage. La France appelle Israël à rouvrir immédiatement le point de passage de Rafah. Elle appelle de nouveau Israël à prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit assurée la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza. Israël doit permettre un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave, comme demandé par la Cour internationale de Justice. Cela implique la délivrance des autorisations nécessaires à tous les programmes et organismes humanitaires, y compris à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Je remercie la Coordinatrice de haut niveau d'avoir mis en place un mécanisme de coordination de l'aide afin que les marchandises qui entrent dans Gaza correspondent à la réalité des besoins, et qu'elles parviennent à leurs bénéficiaires. Si l'augmentation des volumes est une nécessité, il est essentiel également que les biens puissent être acheminés dans l'ensemble de la bande de Gaza et être distribués de manière sûre.

De nombreuses restrictions quant aux objets et denrées qui peuvent entrer dans Gaza persistent, en particulier pour les infrastructures de santé, l'eau et l'assainissement, et le traitement des déchets. Il est essentiel que l'ONU et les acteurs humanitaires aient accès à un équipement adapté pour mener leurs opérations et prévenir une aggravation de la situation. Avec la chaleur, le risque de propagation d'épidémies conduira à bien davantage de victimes civiles.

La protection des travailleurs humanitaires doit elle aussi être garantie en toutes circonstances. Le Conseil s'y est à nouveau engagé en mai, avec la résolution 2730 (2024). Il s'agit d'un impératif moral et juridique qui s'applique à tous. La France rend hommage à tous les personnels humanitaires qui ont été tués à Gaza.

Le droit de la guerre et les principes humanitaires de précaution et de proportionnalité dans la conduite des hostilités doivent être respectés. Nous appelons tous les acteurs à garantir l'efficacité des mécanismes de déconfliction. Le rôle de coordination de l'ONU est, à cet égard, essentiel.

La France exige un cessez-le-feu immédiat, ainsi que la libération de tous les otages. Elle condamne une fois de plus les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023. Elle est opposée à l'opération en cours à Rafah. Conformément à l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, Israël doit arrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah. La France continuera de s'engager en faveur d'une sortie de crise fondée sur la solution des deux États. Il faut des garanties de sécurité pour les Israéliens. Il faut travailler à l'édification d'un État pour les Palestiniens. Une Autorité palestinienne réformée aura un rôle central à jouer dans ce processus, en Cisjordanie comme à Gaza, et elle a vocation à faire partie de cet État palestinien. Il est urgent d'agir en ce sens.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la République de Corée d'avoir assuré la présidence le mois dernier, et je vous souhaite pleine succès, Monsieur le Président, durant votre présidence ce mois. Je vous remercie également d'avoir organisé la séance d'information d'aujourd'hui, et je remercie M^{me} Kaag d'avoir fait le point sur les activités qu'elle mène conformément au mandat défini dans la résolution 2720 (2023). Son exposé nous permet d'examiner une fois de plus l'ampleur des souffrances que le peuple palestinien continue d'endurer et les énormes difficultés rencontrées pour tenter d'atténuer ces souffrances. En attendant, l'espoir reste lointain.

Le Guyana a conscience de l'environnement opérationnel complexe dans lequel les travailleurs humanitaires tentent d'apporter une aide à la population palestinienne en détresse, et du fait que l'aide fournie n'est pas à l'échelle des besoins des Palestiniens. Il est particulièrement préoccupant de constater que les travailleurs humanitaires semblent être systématiquement pris pour cible, sans doute dans le cadre d'une stratégie plus large visant à anéantir le plus grand nombre possible de Palestiniens par le biais de privations et d'autres mesures.

L'insuffisance de l'aide s'explique notamment par le nombre limité de points d'accès à Gaza et par l'absence de mécanismes de notification et de déconfliction efficaces pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires opérant dans la bande de Gaza. Ces facteurs sont aggravés par l'absence de garanties de sécurité pour les civils qui ont accès à l'aide et par l'effondrement quasi

total de l'ordre public, qui entrave la capacité des prestataires de services à fournir l'aide nécessaire. M^{me} Kaag l'a également confirmé aujourd'hui. Le résultat de cette déferlante constante de problèmes est multidimensionnel.

Je vais citer deux des aspects les plus préoccupants.

Le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sur Gaza indique que 96 % de la population sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë de niveau de crise, voire pire, et que près d'un demi-million de personnes vivent dans des conditions catastrophiques. Le Guyana a également pris note du fait qu'au moins 557 000 femmes gazaouites sont confrontées à une grave insécurité alimentaire, les mères et les adultes se trouvant dans une situation plus précaire car elles choisissent souvent de nourrir les autres en priorité et disent avoir plus de mal que les hommes à se procurer de la nourriture. Il a été observé, à plusieurs reprises, que l'amélioration de l'accès humanitaire a contribué à une amélioration modeste des indicateurs de sécurité alimentaire et de l'alimentation des enfants. Cela renforce le lien critique entre un accès suffisant et l'amélioration de la situation humanitaire.

L'effondrement du système de santé, comme l'a souligné M^{me} Kaag, est une autre conséquence effroyable qui est une source d'inquiétude. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les ordres d'évacuation, la détérioration des conditions de sécurité et les déplacements de population ont des conséquences sur la fourniture de soins de santé. Les pénuries de carburant, de médicaments et de fournitures médicales dans les hôpitaux de la bande de Gaza entravent la fourniture de soins médicaux vitaux. Si l'on ajoute l'absence de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, ces circonstances ont notamment entraîné une augmentation des maladies infectieuses et des décès dus à de simples blessures et à des maladies chroniques.

Dans ce contexte, le Guyana renouvelle trois appels importants.

Premièrement, il faut améliorer l'accès humanitaire à Gaza. Le nombre de points de passage vers Gaza est trop limité, ce qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire. Conformément à ses obligations juridiques internationales, Israël doit faciliter l'aide humanitaire. Le Guyana rappelle les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice les 26 janvier, 28 mars et 24 mai. Nous rappelons, en particulier, que la Cour a déclaré dans son ordonnance du mois de mai que,

« sans restriction et à grande échelle, la fourniture par toutes les parties intéressées des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence [...]

impose [à Israël] de maintenir ouvert tout point de passage terrestre, et en particulier celui de Rafah ».

Si le Guyana soutient les efforts visant à accroître l'aide humanitaire par tous les moyens, nous soulignons que rien ne peut remplacer les points de passages terrestres. Le Guyana appuie donc les travaux de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à cette fin.

Deuxièmement, le Guyana appelle les parties à garantir la sécurité du personnel humanitaire à l'œuvre dans la bande de Gaza. Un nombre sans précédent de travailleurs humanitaires ont été victimes de cette guerre. Cette situation est principalement attribuable au non-respect du droit international humanitaire, qui régit le bon fonctionnement des mécanismes de déconfliction et de notification permettant aux travailleurs humanitaires de circuler en toute sécurité. Le Guyana rappelle l'adoption récente par le Conseil de la résolution 2730 (2024) sur la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, et appelle les parties à respecter pleinement les dispositions de cette résolution.

Troisièmement, le Guyana exige un cessez-le-feu immédiat et la fin de cette guerre qui a coûté la vie à près de 40 000 civils dans la bande de Gaza. Ce conflit implacable qui dure depuis près de neuf mois a fait des ravages catastrophiques, qui s'aggravent de jour en jour. Cela doit cesser et les Palestiniens doivent pouvoir reconstruire leur vie. C'est un facteur crucial. En outre, la communauté internationale doit faciliter la reconstruction de Gaza. Il s'agit là d'un facteur crucial pour promouvoir la solution des deux États. À cette fin, le Guyana reconnaît et appuie le mandat de M^{me} Kaag tel qu'il est défini dans la résolution 2720 (2023). Nous soulignons l'importance de la coopération entre toutes les parties pour une mise en œuvre réussie de cette résolution. Nous soulignons également le rôle capital de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans tous les efforts de reconstruction à Gaza, au vu de ses décennies d'expérience dans la fourniture de services aux Palestiniens dans ce territoire.

Pour terminer, le Conseil ne doit jamais s'habituer ou devenir indifférent aux informations faisant état de la douleur et des souffrances du peuple palestinien, en particulier lorsque les cycles d'information passent à d'autres événements et que l'attention du Conseil se porte sur d'autres questions. Notre volonté d'agir ne doit pas faiblir. Je conclus donc en réaffirmant la détermination du Guyana à travailler avec le Conseil pour mettre rapidement fin à cette guerre afin d'apporter un soulagement aux civils et de nous atteler à la reconstruction de Gaza.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais remercier la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, de son rapport. Je retiens surtout l'urgence d'assurer la dignité humaine mais aussi les recommandations très concrètes, qui vont de l'éducation des enfants à la reconstruction.

Depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023) en décembre dernier, M^{me} Kaag et son équipe ont déployé tous les efforts possibles pour accélérer l'acheminement de l'aide à la population civile. Et malgré cela, nous continuons à faire face à une catastrophe humanitaire à Gaza que nous avons de la peine à décrire.

Neuf mois après les actes de terreur du 7 octobre 2023, que la Suisse a fermement condamnés, nous restons profondément préoccupés par le conflit au Proche-Orient, en particulier par la situation humanitaire effroyable à Gaza. Nous condamnons le fait que les hostilités continuent de faire de nombreuses victimes civiles, notamment parmi les enfants et les 1,7 million de personnes déplacées dans la bande de Gaza.

Le nouveau rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire confirme ce tableau déjà très sombre. Environ 96 % de la population de la bande de Gaza est confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Dans ce cadre, 15 % se trouvent au niveau le plus élevé, à savoir catastrophique, propension qui risque encore d'augmenter. Le risque élevé de famine persistera tant que le conflit se poursuit et que l'accès humanitaire est entravé.

La Suisse appelle toutes les parties à respecter strictement leurs obligations en vertu du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des droits humains. Le droit international humanitaire oblige les parties à autoriser et faciliter l'accès humanitaire aux civils dans le besoin et il interdit d'utiliser la famine comme méthode de guerre. Les civils doivent avoir accès aux biens et aux services essentiels à leur survie, tels que l'eau potable, la nourriture et l'électricité.

La Cour internationale de Justice a confirmé, dans ses ordonnances, l'urgence d'acheminer l'aide humanitaire dans toute la bande Gaza. Or le niveau d'aide reste clairement et largement insuffisant face à l'immensité des besoins. Comme l'a souligné la Coordonnatrice de haut niveau, l'accès sûr, rapide et sans entrave par tous les points de passage reste un défi majeur. Il est urgent que cela change. Une assistance suffisante doit parvenir aux personnes qui en ont besoin. Les parties au conflit ainsi que les autres parties prenantes doivent agir.

Nous remercions la Jordanie, l'Égypte et l'ONU pour la tenue à Amman, au début de ce mois, de la Conférence sur l'intervention humanitaire d'urgence pour Gaza, qui a envoyé un signal politique fort. À cette occasion, ainsi que dans les séances du Conseil, la Suisse a réitéré aussi son appel urgent pour un cessez-le-feu immédiat et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. La Suisse demande également que les parties respectent leurs obligations de droit international concernant les personnes qu'elles détiennent. Toutes ces personnes doivent avoir la possibilité de recevoir les visites du Comité International de la Croix-Rouge et être traitées humainement.

La Suisse appelle à la pleine application des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024). En outre, comme l'a réaffirmé la résolution 2730 (2024), présentée par la Suisse, toutes les parties au conflit ont l'obligation de respecter et de protéger le personnel humanitaire, le personnel des Nations Unies et le personnel associé, ainsi que leurs locaux et leurs biens.

Nous le savons toutes et tous : l'augmentation seule de l'aide humanitaire ne peut pas constituer une solution durable pour le conflit au Proche-Orient. Il faut une cessation des hostilités et un horizon politique doit être urgemment rétabli. Nous réaffirmons donc notre ferme soutien à la solution des deux États. En effet, seuls deux États démocratiques, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sauront apporter paix, sécurité et dignité aux populations dans la région.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone adresse ses félicitations et exprime son plein appui à la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous saluons et félicitons également la République de Corée de sa présidence réussie en juin. Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, de nous avoir fait part de son analyse de la situation humanitaire à Gaza et de ses efforts pour mettre en œuvre la résolution 2720 (2023).

La situation humanitaire dans la bande de Gaza reste une priorité absolue, en particulier en ce qui concerne le règlement des difficultés liées à la sécurité et aux procédures administratives qui entravent la mise en œuvre intégrale de la résolution 2720 (2023) et de toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil sur cette question.

Au cours des huit derniers mois, les Palestiniens de la bande de Gaza ont connu une guerre dévastatrice aux conséquences catastrophiques, allant d'un nombre très élevé de morts et de blessés à de multiples déplacements,

des abris inadéquats et des pénuries d'eau, d'installations sanitaires, de médicaments et d'autres produits quotidiens de première nécessité, en passant par l'insécurité alimentaire et la famine. Cette situation ne doit pas devenir la norme, et nous devons refuser de normaliser cette tragédie humaine aux proportions épiques. Les femmes et les enfants ont particulièrement souffert, car ils ont encore du mal à accéder à une aide de qualité et en quantité suffisante. Comme nous l'avons entendu dans l'exposé de M^{me} Kaag, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a récemment signalé que les services essentiels de santé sexuelle et procréative à Gaza sont très limités, car seuls quelques hôpitaux sont partiellement opérationnels à la suite de multiples attaques contre des établissements de soins de santé. L'absence de centres de soins spécialisés pour les enfants reste également une préoccupation majeure.

Depuis des mois, l'aggravation des tensions et de l'insécurité continue d'entraver les opérations des organismes d'aide et l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du territoire palestinien. L'intensification continue du conflit a mis à mal la capacité de ces organismes à travailler efficacement et à fournir une aide vitale aux civils, malgré tous leurs efforts. En outre, selon l'OCHA, plus de 193 membres du personnel des Nations Unies auraient été tués au cours du conflit, ainsi que d'autres travailleurs humanitaires.

À l'appui des efforts que déploie l'ONU pour surmonter les obstacles à une action humanitaire efficace dans la bande de Gaza, la Sierra Leone souhaite mettre l'accent sur les deux points suivants.

Premièrement, nous réaffirmons notre appui au Bureau de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction et prenons acte des efforts soutenus qu'elle déploie, en consultant et en dialoguant sur le fond avec les parties prenantes concernées, pour faciliter et améliorer la coordination, le contrôle et la vérification de tous les envois d'aide à Gaza. Nous saluons sa récente visite dans le nord de Gaza et ses entretiens avec les autorités israéliennes pour promouvoir ce mandat. À cet égard, nous estimons que les discussions en cours avec le Gouvernement israélien et les échanges plus vastes noués dans le but de régler le conflit prolongé entre Israël et la Palestine doivent en priorité garantir la fourniture et l'accès sans entrave de l'aide humanitaire et des services essentiels dont la bande de Gaza et les territoires palestiniens occupés ont désespérément besoin. C'est pourquoi nous nous félicitons également de la conférence de haut niveau, intitulée « Appel à l'action : aide humanitaire urgente pour Gaza », qui s'est tenue en Jordanie le 11 juin.

Deuxièmement, nous renouvelons notre appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent strictement les obligations que leur fait le droit international, en particulier le droit international humanitaire, toutes les résolutions pertinentes du Conseil et les mesures conservatoires contraignantes ordonnées par la Cour internationale de Justice, s'agissant de protéger les civils, y compris les travailleurs humanitaires, et les infrastructures civiles. Un mécanisme de déconfliction efficace est requis pour garantir la sûreté et la sécurité de tous les acteurs humanitaires et permettre l'acheminement rapide des secours humanitaires.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre du mécanisme de l'ONU et de l'amélioration de l'accès au nord par le point de passage d'Erez Ouest. Nous prenons toutefois note des contraintes auxquelles l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et d'autres partenaires se heurtent sur le terrain pour stocker, transporter et distribuer l'aide dans le sud et le centre de Gaza. Nous demandons l'autorisation d'un accès à la bande de Gaza par toutes les voies possibles, accompagné d'un allègement de ces obstacles, ainsi que des retards et restrictions liés aux points de contrôle et au dédouanement de l'aide.

Selon nous, une trêve immédiate et durable, conduisant à une cessation des hostilités, améliorera sensiblement la situation humanitaire sur le terrain. Nous nous faisons l'écho des propos du Secrétaire général lorsqu'il appelle à tirer parti de la récente initiative de paix : « Il est grand temps d'instaurer un cessez-le-feu et de libérer tous les otages sans condition ».

Pour terminer, la Sierra Leone invite à continuer d'appuyer le mandat de la Coordonnatrice de haut niveau, qui travaille dans un esprit de collaboration pour améliorer la vie des Palestiniennes et Palestiniens de la bande de Gaza. Nous engageons à une coopération et une coordination accrues avec les autres organismes et consultants des Nations Unies. En définitive, donner suite aux appels à un cessez-le-feu immédiat contribuerait grandement à l'obtention d'un accord propre à mettre enfin un terme au cycle de violences et de souffrances actuel.

M. De la Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Étant donné que nous nous réunissons pour la première fois ce mois, je me joins aux félicitations adressées à la République de Corée pour le travail considérable qu'elle a accompli en juin et je présente mes meilleurs vœux à la Fédération de Russie à l'occasion de son accession à la présidence pour le mois de juillet ; elle peut compter sur le plein appui de l'Équateur.

Je commencerai en remerciant la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, de l'exposé qu'elle vient de nous présenter, et je lui renouvelle l'appui de mon pays à son action.

Il y a un peu plus de deux mois (voir S/PV.9617), à l'occasion du dernier exposé sur la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023), j'ai rappelé que, depuis le début de la guerre à Gaza en octobre 2023, mon pays avait demandé à plusieurs reprises que les civils de Gaza aient accès à l'aide dont ils ont besoin, en quantité suffisante et de manière continue et prévisible. À ce jour, malgré les efforts déployés par la Coordonnatrice de haut niveau, son équipe et les autres parties prenantes, il n'a pas été possible d'assurer une fourniture et une distribution sans entrave de l'aide humanitaire à l'échelle requise pour garantir aux Gazaouites un accès à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, aux télécommunications et aux services médicaux essentiels à leurs survie. Les efforts humanitaires continuent de se heurter à des restrictions. Les opérations militaires à Rafah ont entravé l'accès d'une aide déjà insuffisante. La distribution reste une tâche compliquée et extrêmement dangereuse. En parallèle, les conditions de vie se détériorent et le risque de famine ne diminue pas.

L'Équateur apprécie les efforts déployés pour donner effet au mécanisme prévu à la résolution 2720 (2023) et encourage à les poursuivre en dépit des problèmes et des défis rencontrés. Ces problèmes et défis découlent d'un manque de volonté politique. Comme l'a souligné la Coordonnatrice Kaag en avril, un changement de paradigme, étayé par une volonté politique, est nécessaire. Sans volonté politique, il ne sera pas possible d'augmenter l'aide en qualité et en quantité, de prendre les mesures qui permettront sa distribution sûre et sans entrave à Gaza, ou de planifier et de préparer le relèvement rapide et la reconstruction. Mon pays exhorte tous les acteurs à ne pas oublier que la résolution 2720 (2023) exige de toutes les parties au conflit qu'elles coopèrent avec la Coordonnatrice sans retard ni obstruction, et à prouver leur volonté politique à cet égard comme dans tous les domaines du conflit.

En guise de conclusion, l'Équateur condamne à nouveau les actes terroristes perpétrés par le Hamas depuis le 7 octobre 2023, ainsi que tous les actes de violence contre les civils, et je me dois de renouveler mon appel à libérer immédiatement et sans condition tous les otages et à cesser immédiatement les hostilités, conformément aux résolutions du Conseil.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays, la Fédération de Russie, à la fonction importante qu'est la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous tenons à vous assurer de notre entière coopération. Nous félicitons également la République de Corée de sa présidence très réussie en juin. Nous remercions la présidence russe d'avoir organisé cette importante séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous sommes très reconnaissants à M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, pour son exposé éclairant et très émouvant sur la situation à Gaza et sur l'application de la résolution 2720 (2023), adoptée le 22 décembre 2023.

En adoptant la résolution 2720 (2023) trois mois après le début de la crise dans la bande de Gaza, le Conseil a franchi une étape importante. Nous étions déterminés à remédier efficacement à la situation humanitaire catastrophique dans laquelle sont plongés la bande de Gaza et le peuple palestinien. La résolution prévoit et met en place des mécanismes importants pour permettre une intervention humanitaire face à cette crise, en accordant tout le respect dû à la dignité humaine du peuple palestinien.

Six mois se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023). D'après l'exposé que nous venons d'entendre, les objectifs déclarés de la résolution sont loin d'être atteints aujourd'hui, alors que nous nous réunissons au Conseil. Au contraire, nous voyons la mort frapper à grande échelle et au quotidien à Gaza. Par ailleurs, les otages n'ont pas encore été libérés et l'aide humanitaire ne parvient pas aux millions d'habitants de Gaza qui en ont besoin. Nous sommes fermement convaincus qu'il n'existe aucune raison plausible aux souffrances injustifiées et insupportables que subissent actuellement les Palestiniens de Gaza. Nous exigeons qu'il soit mis fin immédiatement à la catastrophe humanitaire. En tant que membres du Conseil, nous avons le devoir de continuer à tenter de remédier d'urgence à la situation à Gaza.

Le Mozambique salue les efforts que déploie la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, ainsi que le travail inlassable qu'accomplit son équipe pour assurer la mise en œuvre de cette importante résolution. Nous encourageons vivement la collaboration avec les parties concernées et la communauté internationale dans son ensemble pour mettre en œuvre les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) et, d'ailleurs, respecter l'esprit de la résolution 2728 (2024). Nous estimons que

le Conseil doit appuyer à l'unisson les travaux de M^{me} Sigrid Kaag, de son équipe et des autres parties prenantes, en vue de remédier à la crise humanitaire actuelle à Gaza.

Les efforts humanitaires à Gaza nécessitent un cessez-le-feu solide. Parallèlement, des efforts doivent être déployés pour faire libérer les otages, mais aussi en faveur d'une aide et d'un accès humanitaires complets, du dialogue, de la paix, de la reconstruction de Gaza et de la mise en œuvre d'une solution à deux États conduisant à une coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M^{me} Kaag, de son exposé et de ses efforts.

La résolution 2720 (2023) visait à remédier à la catastrophe humanitaire à Gaza. Il est extrêmement alarmant de constater que, neuf mois après le début du conflit, les conditions dans la bande de Gaza restent désastreuses et continuent de se détériorer. Depuis le 7 octobre 2023, plus de 37 000 personnes ont été tuées en conséquence de l'opération militaire israélienne, et un nombre incalculable d'autres personnes ont été blessées. Soixante-quinze pour cent de la population de Gaza ont été déplacés, et la majorité de ces personnes l'ont été à plusieurs reprises. La quasi-totalité de la population est confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, et des informations inquiétantes font état de l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Les enfants demeurent ceux qui souffrent le plus de la guerre. La poursuite et l'expansion de l'opération militaire israélienne à Rafah ont encore aggravé les risques existants pour les civils et affaibli l'action humanitaire, notamment en raison de la saisie du point de passage vital de Rafah, qui reste inopérant.

La mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'application pleine, immédiate et concrète des décisions de la Cour internationale de Justice restent essentielles. L'obligation de garantir l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza, notamment en levant tous les obstacles à la fourniture d'une aide humanitaire à grande échelle, reste primordiale.

Nous jugeons encourageant, d'après ce qu'a dit la Coordinatrice de haut niveau Kaag dans son exposé, le fait que le mécanisme créé en application de la résolution 2720 (2023) est désormais opérationnel et contribue à renforcer la coordination de l'acheminement de l'aide à Gaza. Nous

maintenons que les voies terrestres restent le moyen le plus commode et le plus efficace de faire en sorte qu'un niveau sans précédent d'aide entre dans la bande de Gaza.

Nous constatons avec inquiétude que la pénurie de carburant persiste, entravant les opérations d'aide et le fonctionnement d'installations civiles essentielles concernant notamment l'eau, la santé et l'assainissement, et augmentant les risques de maladies transmissibles en raison de la hausse des températures estivales. Les biens commerciaux doivent être prioritaires, car la population de Gaza ne peut dépendre uniquement de l'aide. En outre, Malte est profondément préoccupée par les informations selon lesquelles la distribution de l'aide à Gaza est de plus en plus difficile en raison de l'insécurité croissante, due notamment au non-droit, à la criminalité et aux pillages. Cette détérioration sur le terrain met à rude épreuve la poursuite des opérations de secours menées par l'ONU et ses partenaires.

Comme l'exige la résolution 2720 (2023) et conformément au droit international humanitaire, le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire doivent bénéficier de garanties solides en matière de sûreté et de sécurité. L'assassinat, la semaine dernière, d'un employé de Médecins sans frontières est une nouvelle preuve tragique du prix élevé que les acteurs humanitaires et les professionnels de santé continuent de payer, en toute impunité.

Toutes les parties doivent respecter et utiliser pleinement le mécanisme de déconfliction. Des enquêtes indépendantes doivent également être menées sur tous les meurtres de membres du personnel de l'ONU et des organisations humanitaires. En outre, le travail de l'ONU ne doit pas être politisé. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est un acteur irremplaçable, sans lequel aucune opération humanitaire conséquente ne peut être menée à Gaza. Il opère dans des conditions extrêmement difficiles, et il est crucial que la communauté internationale veille à ce que l'Office reçoive le financement et le soutien nécessaires.

Alors que nous tenons une séance de plus sur la situation à Gaza, nous ne pouvons pas risquer de normaliser cet état de fait. Ce désespoir persistant ne peut devenir le statu quo inhérent pour les civils palestiniens et les otages toujours retenus par le Hamas et le Jihad islamique palestinien. À cet égard, nous réitérons notre appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Malte appelle de nouveau à un cessez-le-feu immédiat et permanent. Nous demandons instamment au Hamas et à Israël d'accepter les termes de la proposition énoncée dans la résolution 2735 (2024) et de prévenir de

nouvelles souffrances humaines. Il s'agit là du seul moyen de permettre une augmentation significative de l'aide acheminée dans la bande de Gaza. Cela permettrait également d'engager les efforts massifs qui s'imposent dans les domaines du relèvement et de la reconstruction. Fait essentiel, un cessez-le-feu nous rapprochera d'un horizon politique vital. C'est une condition fondamentale pour la réalisation de la solution des deux États et d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et je vous souhaite plein succès dans vos fonctions. Je remercie également M^{me} Kaag de son exposé.

Neuf mois après le lancement d'une machine à tuer brutale contre la population sans défense de Gaza, la situation humanitaire est catastrophique. La Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, Cindy McCain, a déclaré,

« Les habitants de Gaza meurent de faim en ce moment même. La vitesse à laquelle cette crise de la faim et de la malnutrition provoquée par l'homme a ravagé Gaza est terrifiante [...]. Il reste une toute petite fenêtre pour éviter une famine généralisée et, pour ce faire, nous avons besoin d'un accès immédiat et total au nord [de la bande de Gaza]. Si nous attendons que la famine soit déclarée, il sera trop tard. Des milliers d'autres personnes seront mortes. »

En décembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2720 (2023) visant à mettre en place un mécanisme destiné à faciliter et à simplifier les procédures d'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, mécanisme présenté comme une solution aux obstacles imposés par les autorités d'occupation israéliennes. Quelle est donc la situation aujourd'hui ? Un rapide coup d'œil aux dernières statistiques de l'ONU permet de conclure incontestablement que la résolution 2720 (2023) s'est révélée inefficace. Lorsque cette résolution a été adoptée, une centaine de camions entraient chaque jour dans la bande de Gaza. Avant le 7 octobre, il y en avait 500. Aujourd'hui, les mêmes problèmes subsistent malgré les efforts déployés par M^{me} Kaag, et les acteurs humanitaires continuent de faire face à de nombreuses difficultés pour accéder à Gaza.

Selon le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, l'accès humanitaire extrêmement limité à la bande de Gaza et à l'intérieur de celle-ci continue d'entraver l'acheminement sûr et équitable d'une aide

humanitaire multisectorielle vitale, indispensable aux efforts de prévention et de lutte contre la famine. Cela se traduit notamment par de sévères restrictions à la fourniture de biens et de pièces détachées, ainsi que de services de base. En juin, le taux d'accès n'a pas dépassé 73 camions par jour. Ce nombre restreint est le résultat de la politique délibérée de l'occupant israélien qui utilise la famine comme moyen de guerre. Comment justifier la destruction, y compris par le feu, du point de passage de Rafah, aujourd'hui hors service ? Comment justifier tous les obstacles bureaucratiques que l'administration d'occupation impose à l'accès humanitaire ? Les images de plus de 1 200 camions alignés du côté égyptien de la frontière palestinienne témoignent de l'effet dissuasif et de la complexité des procédures administratives. Le nombre de camions entrant dans Gaza est passé à 170 par jour en avril, ce qui prouve que l'entrée sans entrave de l'aide n'est liée qu'à la pression internationale et, malheureusement, à la volonté de l'occupant. Nous avons déclaré à plusieurs reprises que la crise alimentaire à Gaza était d'origine humaine et qu'elle ne résulte pas de l'échec de la communauté internationale ou des mécanismes de l'ONU. Elle est due à la politique de l'occupant qui utilise la famine comme un instrument dans sa sale guerre contre les Palestiniens.

Aujourd'hui, la distribution de l'aide humanitaire reste une préoccupation majeure. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pilier de l'action humanitaire à Gaza, n'est pas en mesure d'opérer dans l'ensemble de la bande de Gaza. Il est inacceptable que, même après la publication du rapport du Bureau des services de contrôle interne et du rapport de M^{me} Colonna, l'UNRWA continue de faire l'objet d'attaques. Nous notons que l'UNRWA n'a presque pas été mentionné dans l'exposé que nous avons entendu aujourd'hui. De même, aucune disposition relative à son rôle dans les efforts de distribution et de reconstruction à Gaza n'a été mentionnée. À cet égard, nous sommes en droit de nous poser des questions sur l'avenir de cet office, dont le mandat est vital pour le peuple palestinien.

Pour nous, l'UNRWA est irremplaçable et le transfert de ses tâches à des organisations non gouvernementales s'est avéré inefficace. En outre, il faut s'attendre à des problèmes de sécurité liés à la distribution. Les forces d'occupation israéliennes attaquent systématiquement la police locale palestinienne lors des livraisons d'aide. Aujourd'hui, personne ne prend le risque d'escorter les convois d'aide de peur d'être pris pour cible par la Puissance occupante. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique délibérée visant à détruire l'ordre civil et à pousser les habitants de Gaza à fuir leur patrie.

Alors que nous débattons du nombre de camions entrant dans Gaza et de la manière de contraindre l'occupant israélien à respecter les obligations que lui impose le droit international humanitaire, les Gazaouites meurent de faim. Il s'agit de la pire situation jamais documentée. Personne à Gaza n'est en situation de sécurité alimentaire, personne. Le fait d'empêcher l'aide humanitaire d'entrer dans Gaza a des effets qui sont visibles dans des vidéos sur les médias sociaux montrant des personnes mangeant des feuilles d'arbre. Certaines informations indiquent que ces feuilles sont devenues une marchandise, non pas pour le bétail, mais pour les personnes qui s'en nourrissent. Les conséquences du blocage de l'aide se lisent sur les visages de tous les habitants de Gaza, soit 2,2 millions de personnes, qui souffrent de la famine, comme le rapporte le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Pour terminer, nous nous demandons si nous, membres du Conseil de sécurité, serons réellement en mesure d'imposer une solution qui mettra un terme aux souffrances des Palestiniens. Les Palestiniennes et Palestiniens de Gaza vivent sous la menace de la faim et de la maladie. Sans une action urgente, le monde sera témoin d'une catastrophe humanitaire vouée à rester dans les annales tragiques de l'histoire.

M^{me} Sullivan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Coordinatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, de son exposé et de l'action dont s'acquitte son équipe avec un dévouement constant pour atténuer la situation humanitaire désastreuse à Gaza. Les capacités d'intervention humanitaire de l'ONU et son leadership en la matière sont essentiels.

D'après les prévisions récentes du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, avant la fin septembre, 96 % des Gazaouites, soit plus de 2 millions de personnes, seront vraisemblablement confrontés à des niveaux d'insécurité alimentaire de crise, d'urgence voire de catastrophe. Alors qu'une grande partie de la population de Gaza est déjà menacée par des niveaux de faim catastrophiques, la situation risque de s'aggraver rapidement, surtout si l'acheminement de l'aide continue d'être perturbé. Nous avons systématiquement affirmé aux hauts responsables israéliens qu'il fallait permettre un accès durable et sans entrave de l'aide humanitaire à la bande de Gaza, par toutes les voies possibles. Il est vital d'augmenter et d'accélérer les importations humanitaires à Ashdod et d'ouvrir tous les points de passage terrestres existants vers Gaza, y compris à Rafah.

À cet égard, nous apprécions les informations actualisées relayées par la Coordinatrice Kaag concernant

les efforts faits pour que l'aide distribuée dans la bande parvienne aux personnes les plus vulnérables, notamment les mères et les enfants. Dans ce sens, nous saluons l'engagement pris par Israël de donner suite aux demandes spécifiques de l'ONU et de poursuivre des échanges constructifs avec les fonctionnaires des Nations Unies sur la meilleure manière de répondre aux autres besoins des organismes des Nations Unies et de faciliter leur travail.

Pour que les organisations humanitaires puissent continuer leur travail vital en toute sécurité, les Forces de défense israéliennes doivent honorer des engagements concrets à protéger les humanitaires et à améliorer les conditions globales de sécurité à Gaza. Nous rappelons que l'absence de mécanisme de déconfliction efficace, près de neuf mois après le début du conflit, est inacceptable et continue d'exposer les acteurs humanitaires à des risques considérables.

Tout en continuant d'inciter Israël à améliorer l'accès humanitaire, nous savons que la meilleure option pour régler cette crise est que le Hamas accepte la proposition de cessez-le-feu entérinée par le Conseil dans la résolution 2735 (2024). Cela permettrait de créer les conditions propices à un afflux massif d'aide pour les Palestiniens, de prendre des mesures propres à rétablir les services essentiels et de lancer les efforts de relèvement rapide à Gaza. Une amélioration des conditions opérationnelles permettra à la communauté humanitaire d'apporter une aide vitale aux plus vulnérables, notamment les nombreux enfants séparés et non accompagnés, les femmes enceintes, les personnes âgées et les très nombreuses familles qui souffrent de la faim et meurent d'infections et de maladies évitables. Un cessez-le-feu permettrait aussi une activité commerciale accrue à Gaza et l'acheminement des articles nécessaires jusqu'aux marchés et aux populations. Malheureusement, le Hamas fait la sourde oreille aux appels émanant du Conseil et de toute la communauté internationale, leur opposant des revendications supplémentaires en dehors du cadre défini par la résolution 2735 (2024).

Nous continuons d'œuvrer avec Israël, l'Égypte et le Qatar pour tenter de combler les écarts et, comme nous l'avons entendu cette semaine, Israël reste mobilisé. Nous exhortons tous les membres du Conseil à continuer d'insister auprès du Hamas pour qu'il accepte cet accord sans délai ni condition, afin de parvenir à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la libération des otages.

Dans le même temps, les États-Unis restent déterminés à fournir une aide humanitaire et à maintenir l'accès humanitaire. En juin, nous avons annoncé 404 millions

de dollars supplémentaires d'aide humanitaire vitale pour soutenir les civils palestiniens à Gaza, en Cisjordanie et dans la région en leur fournissant nourriture, eau potable, soins de santé et protection. Nous sommes également prêts à continuer d'appuyer les efforts de la Coordinatrice Kaag et nous exhortons les autres membres du Conseil à faire de même.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, de son exposé aujourd'hui.

Nous sommes profondément perturbés par les conclusions du rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié la semaine dernière, qui a été mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui. Il souligne qu'environ 96 % des Gazaouites, la quasi-totalité, sont confrontés à de graves pénuries alimentaires. Un risque élevé de famine persiste dans toute la bande de Gaza. Malgré quatre résolutions, malgré l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, malgré ce mécanisme et malgré toutes les séances d'information et tous les engagements pris, la situation humanitaire ne s'améliore pas. Les besoins augmentent et l'environnement opérationnel de l'intervention humanitaire se démantèle. La maladie se répand. L'ordre public s'effondre. Les bandes criminelles sont en train de prendre le pouvoir. Le tissu social se désagrège.

Nous n'avons pas le droit de feindre la surprise. À Gaza, l'inanition et la famine sont d'origine humaine, nous sommes d'accord avec l'Algérie sur ce point. Un choix a été fait : par le Hamas, qui sacrifie volontairement son peuple plutôt qu'accepter le cessez-le-feu défini dans notre résolution (résolution 2735 (2024)), et par Israël qui n'honore pas le devoir qui lui incombe au premier chef en tant que Puissance occupante. Israël est tenu de garantir que la population du territoire qu'il occupe ait accès à la nourriture et aux fournitures médicales. Il ne doit pas se contenter de permettre le passage de l'aide. Nous ne comprenons pas pourquoi Israël ne respecte pas les Conventions de Genève, les résolutions du Conseil ou l'ordonnance de la Cour internationale de Justice. Nous soulignons que l'emploi de la famine comme méthode de guerre est proscrit par le droit international et pourrait être constitutif d'un crime de guerre.

Israël nous dit qu'il n'y a aucune restriction à l'acheminement de l'aide vers Gaza. Nous avons du mal à le croire. Depuis des mois, des informations fiables et vérifiées nous parviennent concernant la faim et les besoins catastrophiques des civils gazaouites. Si rien n'entrave l'acheminement de l'aide vers Gaza, pourquoi 50 000 enfants auraient-ils besoin d'être traités pour malnutrition aiguë ? Nous condamnons les attaques

incessantes contre les travailleurs humanitaires et les locaux et convois humanitaires de l'ONU et d'autres, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Certains organismes ont suspendu leurs activités pour préserver la vie de leur personnel.

Plus de 270 travailleurs humanitaires ont été tués à Gaza. D'autres sont confrontés à une multitude de défis et obstacles opérationnels. Nous renouvelons notre appel à mettre en œuvre toutes les mesures visant à garantir la sûreté et la sécurité des humanitaires. Il s'agit notamment d'un mécanisme de déconfliction pleinement opérationnel et du respect des autres engagements pris, comme les pauses tactiques. Nous réitérons également notre appel à libérer immédiatement tous les otages et à accorder au CICR un accès sans entrave auprès d'eux. Il est tout simplement inhumain qu'ils soient retenus dans les tunnels du Hamas depuis neuf mois.

Nous saluons les efforts constants faits par la Jordanie, l'Égypte et d'autres pays pour décrier cette crise et organiser une conférence humanitaire à Amman.

Nous sommes très reconnaissants à M^{me} Kaag et son équipe pour leurs efforts. Nous apprécions ses contacts de haut niveau et l'action de plaider qu'elle mène pour que le monde ne détourne pas son attention de cette crise humanitaire. Nous pensons que le début des travaux du mécanisme peut fournir aux organisations humanitaires comme aux pays donateurs une vue d'ensemble et une analyse de l'aide qui parvient à Gaza et qui y est distribuée. Cela étant, l'objectif principal, un acheminement sûr et accéléré de l'aide dans les moindres recoins de la bande de Gaza, est loin d'être atteint. Il nous manque le principal ingrédient de la réussite du mécanisme, à savoir un cessez-le-feu.

L'arrêt des bombardements et l'instauration d'un cessez-le-feu ne résoudre pas comme par magie les problèmes des civils à Gaza. Ce ne sera que le début de la fin de leurs souffrances. Cela ne conduira pas automatiquement à un accès humanitaire durable et sans entrave, ni ne réduira le risque de famine. Cela ne rétablira pas automatiquement l'ordre public, ni n'ouvrira la voie à la reconstruction. Cela ne permettra pas automatiquement un processus politique conduisant à la solution des deux États, ni ne garantira qu'une tragédie humaine aux proportions épiques, comme l'a décrite le représentant de la Sierra Leone, ne se reproduise plus jamais.

Nous sommes d'accord avec la France pour dire qu'il est urgent que le Conseil de sécurité commence à réfléchir à Gaza au-delà d'un cessez-le-feu, même si aujourd'hui, cela semble si lointain.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir aimablement apporté leur appui à la République de Corée durant sa présidence du Conseil le mois dernier. Nous félicitons la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil en juillet, et nous vous adressons, Monsieur le Président, tous nos vœux de succès pour ce mois-ci. Je remercie la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé détaillé et éclairant.

La République de Corée tient à faire part de ses remerciements et de son appui sincères à M^{me} Kaag et à son équipe, ainsi qu'aux pays concernés, pour leurs efforts visant à faire progresser le mécanisme humanitaire établi par la résolution 2720 (2023). Nous nous félicitons des améliorations apportées au processus de distribution de l'aide humanitaire, détaillées par M^{me} Kaag, notamment l'accélération du processus d'entrée du fret humanitaire et l'activation de certains couloirs terrestres et maritimes vers Gaza. Nous espérons que le mécanisme pourra continuer à contribuer au contrôle et au suivi efficaces de l'aide humanitaire et des biens commerciaux.

Cependant, nous sommes très inquiets de constater que malgré le lancement du mécanisme en mai, la situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer, en particulier depuis qu'Israël a commencé les opérations militaires à Rafah en mai. Environ 1,1 million de Palestiniens souffrent d'une insécurité alimentaire catastrophique, et 67 % des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Gaza ont été détruits, tandis que la chaleur et la déshydratation s'intensifient considérablement. Il est très inquiétant que, comme le Secrétaire général l'a expliqué la semaine dernière, le non-droit total à Gaza rende impossible l'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin. Des mesures concrètes doivent être mises en œuvre pour mettre fin à cette tragédie.

Premièrement, nous soulignons qu'en vertu du droit international, c'est à la Puissance occupante, Israël, et non à l'ONU ou aux organisations non gouvernementales, qu'il incombe de rétablir et d'assurer l'ordre public et la sécurité à Gaza. Si l'aide ne peut être acheminée jusqu'aux civils, le nombre de camions qui franchissent la frontière vers Gaza ne signifie rien et n'est qu'une simple statistique.

Deuxièmement, les biens humanitaires doivent être privilégiés par rapport aux biens commerciaux. Bien entendu, l'aide humanitaire ne peut à elle seule répondre aux besoins des 2,3 millions de civils de Gaza. C'est pourquoi nous avons demandé l'entrée de biens commerciaux à Gaza,

qui a commencé il y a deux mois. Toutefois, les autorisations accordées aux biens commerciaux ne doivent pas entraîner une diminution du fret humanitaire entrant dans la bande de Gaza. Compte tenu de l'effondrement économique dû aux hostilités en cours, l'acheminement rapide et sûr de l'aide humanitaire essentielle doit être assuré et être considéré comme une priorité, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, qui ont un accès limité aux biens commerciaux.

Troisièmement, Israël doit faire davantage pour protéger les travailleurs humanitaires. Un trop grand nombre de travailleurs humanitaires, dont 193 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont été tués. Une meilleure notification et un mécanisme de déconfliction plus efficace doivent être mis en œuvre. Les réunions de coordination entre les Forces de défense israéliennes et les organismes humanitaires doivent servir de cadre efficace pour partager toutes les informations pertinentes et prévenir tout problème de sécurité. La résolution 2730 (2024), sur la protection du personnel humanitaire et des civils, doit être scrupuleusement mise en œuvre.

Quatrièmement, tous les points de passage terrestres, menant à tous les recoins de la bande de Gaza, doivent être ouverts. Cela permettra non seulement d'accroître le volume de l'aide entrant à Gaza, mais aussi de réduire la distance entre les points d'entrée et de distribution. L'ouverture du point de passage de Rafah est vitale, car il s'agit non seulement d'un point d'entrée humanitaire d'une importance critique, mais aussi du principal point d'entrée et de sortie pour les habitants de Gaza, en particulier ceux qui ont besoin d'un traitement médical.

Pour répondre à toutes ces exigences, il est urgent d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et de libérer tous les otages. Partout dans le monde, l'on attend avec impatience que l'accord détaillé dans la résolution 2735 (2024) soit établi sous sa forme définitive. Par conséquent, les efforts diplomatiques doivent se poursuivre, et toutes les parties, y compris, tout particulièrement, le Hamas, doivent accepter les conditions de l'accord, sans plus attendre. Ensuite, sur la base du cessez-le-feu, la reconstruction, qui est un autre mandat clef de la Coordinatrice de haut niveau, doit commencer, et les négociations en faveur de la vision de la solution des deux États doivent suivre.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Alors que la Fédération de Russie entame sa présidence du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer officiellement la ferme conviction du Royaume-Uni que tous les membres du Conseil, en particulier les membres permanents, et plus encore la présidence du Conseil, ont

la responsabilité de faire respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous déplorons que la Russie échoue honteusement à le faire en Ukraine.

Je tiens tout d'abord à m'associer aux délégations qui ont remercié la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction de l'action importante qu'elle mène pour atténuer les souffrances des civils palestiniens à Gaza, notamment en mettant l'accent sur les femmes et les enfants. Ils subissent toujours une crise humanitaire dévastatrice qui s'aggrave. Un trop grand nombre de personnes sont mortes.

Nous condamnons avec force, une fois de plus, les attaques menées par le Hamas le 7 octobre 2023, et nous demandons la libération immédiate de tous les otages restants et la restitution des dépouilles de tous ceux qui sont morts en captivité. Nous sommes atterrés par les informations faisant état de violences et d'atteintes sexuelles. Le Royaume-Uni condamne avec force ces actes odieux. Une pause négociée dans les combats conduisant à un cessez-le-feu durable est le meilleur moyen d'obtenir la libération des otages et de permettre une augmentation importante et essentielle de l'aide humanitaire. Il y a maintenant un accord sur la table, approuvé par le Conseil, pour atteindre ces objectifs. Il incombe désormais au Hamas de l'accepter.

Par ailleurs, nous continuons de demander à Israël de tenir son engagement d'augmenter la quantité d'aide acheminée à Gaza et de respecter son obligation de faciliter l'accès humanitaire sans entrave. Les conclusions de l'évaluation du risque de famine du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire montrent que l'aide ne parvient pas en quantité suffisante aux personnes qui en ont besoin à Gaza. Nous demandons également la réouverture immédiate du point de passage de Rafah, ainsi que l'augmentation de l'aide fournie par tous les autres points de passage.

La distribution de l'aide à l'intérieur de Gaza doit également être améliorée. À cette fin, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de déconfliction qui soit garanti et opérationnel. Nous appelons Israël à respecter les critères opérationnels *a minima* des organismes des Nations Unies en approuvant les visas en temps voulu et en autorisant l'entrée de véhicules blindés et d'équipements de protection individuelle.

La résolution 2720 (2023) prévoit un mécanisme qui permettra de savoir si l'aide parvient à ceux qui en ont besoin. Je remercie la Coordinatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, et son équipe de leurs efforts pour mettre en place ce mécanisme et je l'exhorte à continuer de faire en sorte qu'il tienne rapidement toutes ses promesses.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Avant de lire ma déclaration, je voudrais simplement dire que nous avons pris bonne note de la réserve exprimée par la représentante du Royaume-Uni au début de sa déclaration. Nous tenons également à souligner officiellement que le Royaume-Uni n'a aucune leçon à donner aux membres du Conseil, y compris aux membres permanents, sur le respect du droit international. Il y a bien longtemps que le Royaume-Uni et d'autres partenaires occidentaux se sont écartés du droit international au nom de l'ordre international fondé sur des règles. Le Royaume-Uni est le pays qui a attisé le conflit alors qu'il était sur le point de prendre fin, en avril 2022, et c'est précisément le Premier Ministre britannique qui a empêché la conclusion d'un traité négocié entre la Russie et l'Ukraine, traité qui aurait permis de mettre un terme au conflit à ce moment-là et de sauver la vie d'un grand nombre de malheureux Ukrainiens.

(*l'orateur reprend en russe*)

Nous remercions M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé sur la situation dans l'enclave et de ses efforts pour garantir l'accès humanitaire au territoire, conformément à la résolution 2720 (2023).

L'exposé d'aujourd'hui montre clairement que l'opération militaire menée depuis neuf mois par les Forces de défense israéliennes (FDI) dans la bande de Gaza, avec le plein appui de Washington, rend tout simplement impossible un acheminement suffisant et durable de l'aide nécessaire aux Gazaouites. La situation sur le terrain ne fait pas que se détériorer : elle pousse les habitants de Gaza au bord de la famine et il ne s'agit pas là d'une figure de style mais d'une triste réalité.

C'est notamment ce qu'indiquent sans équivoque les estimations du Programme alimentaire mondial, selon lesquelles 96 % des Gazaouites, soit 2 millions de personnes, ont besoin d'une aide alimentaire. Près d'un demi-million d'habitants souffrent déjà d'une famine au sens propre, la phase 5, phase la plus grave du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

L'opération militaire en cours et les incursions israéliennes ont fait plus de 38 000 morts, dont la plupart sont des femmes et des enfants. On dénombre 87 000 blessés. Des dizaines de milliers de personnes sont portées disparues.

Les infrastructures civiles, notamment les hôpitaux, les écoles et les immeubles d'habitation, ont été presque entièrement détruites. C'est à Rafah que la situation est la plus grave. Plus d'un million et demi de personnes s'y étaient réfugiés au début de l'opération israélienne, à laquelle les membres du Conseil de sécurité s'étaient catégoriquement opposés. Ces personnes ont été contraintes de fuir là où elles le pouvaient, une fois de plus. De telles actions de la part de la Puissance occupante sont indéfendables.

Sur fond d'absence totale de sécurité, il est extrêmement difficile de parler de l'efficacité des organisations humanitaires. Le mécanisme de déconfliction et le système de notification humanitaire promu par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ne fonctionnent pas. C'est un fait. Le 13 mai, un agent du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a été tué et un autre a été blessé lorsqu'un véhicule des Nations Unies a été attaqué. La partie israélienne a annoncé qu'une enquête était en cours mais nous n'avons rien entendu de ses conclusions. Peut-être les représentants de l'ONU peuvent-ils apporter des éclaircissements sur cette affaire et nous donner une réponse.

Au total, 274 travailleurs humanitaires ont été tués depuis le début de la crise, dont 197 membres du personnel des Nations Unies, pour l'essentiel – 193 – des agents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La mort de 500 soignants a également été recensée.

Même si M^{me} Kaag privilégie la prudence pour évoquer ses échanges avec les parties au conflit et, plus généralement, le mécanisme humanitaire spécifiquement créé pour Gaza par la résolution 2720 (2023), la réalité est que l'accès humanitaire n'est tout simplement pas assuré. La capacité des principales voies d'acheminement de l'aide est limitée et elles ne sont ouvertes que sur de courtes périodes, lorsque les autorités israéliennes le permettent. Mais même lorsqu'elles sont ouvertes, leur capacité ne permet pas de répondre comme il convient aux besoins de la population civile. D'après le Commissaire général de l'UNRWA, M. Lazzarini, même si les FDI ont annoncé instaurer des pauses tactiques dans les combats le long des itinéraires humanitaires, rien n'a changé sur le terrain.

Nous sommes aussi très préoccupés par les dernières informations émanant du Ministère gazaouite de la santé, selon lesquelles les réserves de carburant qui permettent aux hôpitaux de fonctionner seront épuisées d'ici 48 heures. Il faut bien comprendre que derrière ces chiffres, c'est la vie de nombreux patients en grande difficulté qui est en jeu.

Ce n'est assurément pas M^{me} Kaag qu'il faut pointer du doigt. Il était clair dès le départ qu'un accès sûr

et durable aux personnes dans le besoin est impossible à garantir pendant des combats intenses. Nous l'avons dit à maintes reprises, en appelant à un cessez-le-feu.

Soyons très clairs : nous saluons les efforts des organisations humanitaires et l'héroïsme des travailleurs humanitaires qui continuent, au péril de leur vie, d'apporter une assistance aux Palestiniens. Nous pensons que toute aide fournie, si modeste soit-elle, est cruciale et peut sauver des vies ou, à tout le moins, alléger les souffrances. Nous devons continuer d'œuvrer avec les parties palestinienne et israélienne pour trouver des solutions qui permettront d'acheminer l'aide humanitaire.

Dans l'intervalle, M^{me} Kaag, son équipe, l'OCHA et les organisations humanitaires doivent procéder à une évaluation objective de la situation sur le terrain et arrêter les priorités qui s'imposent pour les efforts humanitaires. Par exemple, il aurait fallu reconnaître il y a longtemps que le couloir maritime entre Chypre et la bande de Gaza et la jetée provisoire construite par les États-Unis au large de l'enclave ne répondaient pas aux attentes. Ainsi, depuis l'inauguration de la jetée le 17 mai, elle a été endommagée à plusieurs reprises par les intempéries. Elle voit passer une quantité d'aide insignifiante. Et on ne sait même pas s'il est prévu de la reconstruire après les derniers dommages qu'elle a subis. Des centaines de millions de dollars ont servi à la construire et à la faire fonctionner. Selon nous, au lieu de construire cette jetée, Washington aurait pu exiger qu'Israël assouplisse son blocus de Gaza et permette l'entrée de quantités d'aide réellement conséquentes. Nous pensons que continuer de s'appuyer sur cette voie maritime et la positionner quasiment comme le principal couloir d'acheminement d'aide aux Palestiniens est un vœu pieux.

En ce qui nous concerne, nous continuerons de fournir aux Palestiniens toute l'aide possible. Depuis le début de la crise, plus de 500 tonnes de fournitures humanitaires ont été acheminées par des avions russes du Ministère des situations d'urgence jusqu'à la ville frontalière d'El-Arich, en Égypte, avant d'être transférées par la Société du Croissant-Rouge égyptien jusqu'à l'enclave palestinienne assiégée. La dernière action de ce type a eu lieu le 19 juin. Outre les services gouvernementaux, plusieurs organisations non gouvernementales et publiques russes, ainsi que des particuliers, s'emploient activement à collecter une aide humanitaire pour les Palestiniens dans le besoin. Grâce à leurs efforts, des centaines de tonnes de médicaments, de vêtements chauds, de tentes, de denrées alimentaires et de produits de première nécessité ont été collectées dans toute la Russie en vue d'être envoyées dans la zone de conflit pour y être distribuées aux Gazaouites.

Nous sommes convaincus que, sur fond d'escalade incessante de la violence dans la zone de conflit palestinienne, les membres du Conseil doivent continuer de pousser Israël et son allié américain à accepter l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent. Ce n'est qu'ainsi que le processus de règlement du conflit pourra s'engager sur une voie politique et diplomatique, principalement par l'instauration d'un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens sur toutes les questions relatives au statut final. Ce processus doit aboutir à la concrétisation de la formule des deux États

approuvée par la communauté internationale, à savoir Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.